

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 JUILLET 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE QUATRE JUILLET, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 28 juin 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Jean-Luc BARBO, Nathalie BEAUVY, Guy CORBEL, Catherine DREZET, Jean-Luc GOUYETTE, Serge GUINARD, Yves LEMOINE, Jean-Pierre OMNES, Christophe ROBIN, Yves RUFFET, Nathalie TRAVERT-LE ROUX.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Pierre LESNARD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Éric MOISAN donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Nicole POULAIN,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Jérémy ALLAIN

Délibération n°2023-122

Membres en exercice : 19

Présents : 14

Absents : 5

Pouvoirs : 2

**ECONOMIE INNOVATION RECHERCHE
PARC D'ACTIVITES DE LANJOUAN 2 (LAMBALLE-ARMOR) – CESSION DE PARCELLE
SCI AVEL NEVEZ**

Dans le cadre de la préparation de la cession du lot 5, il a été remarqué que le terrassement effectué pour l'aménagement du parking du lot 6 (Brasserie DE LAUNAY – SCI AVEL NEVEZ, M. Jérôme MORIN) empiétait sur le lot voisin. L'implantation du bâtiment sur le lot 6 étant irréversible, il a été convenu d'un nouveau bornage afin de régulariser la bande de foncier empiétant sur le lot 5.

Monsieur Jérôme Morin, propriétaire de la Brasserie DE LAUNAY installé sur le lot n°6 du Parc d'Activités de Lanjouan 2 (Lamballe-Armor), et Lamballe Terre & Mer ont convenu d'une cession d'une bande de 115 m² sur une largeur de 2,50 m pour régulariser cette mauvaise implantation. Le prix au m² du Parc d'Activités de Lanjouan 2 à Lamballe-Armor est fixé à 30 € HT/m². Les frais de bornage complémentaire sont à la charge de l'acquéreur.

Vu :

- La délibération du Conseil communautaire n°2022-015 du 8 mars 2022, relative aux délégations accordées au Bureau par le Conseil Communautaire,
- L'avis des domaines du 26 mai 2023 estimant la valeur vénale du bien (parcelle 270 ZN 106) à 3 450 € HT, assortie d'une marge d'appréciation de 10%,

- La facture n°062472 du 26 mai 2023 d'AT OUEST, payée par Lamballe Terre & Mer le 16 juin 2023, pour le bornage et division de la parcelle 270 ZN 106 s'élevant à 1 350 € HT.

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- APPROUVE la cession de la parcelle 270 ZN 106, pour une surface totale de 115 m², située sur le Parc d'Activités de Lanjouan 2 à Lamballe-Armor au bénéfice de la SCI AVEL NEVEZ, ou toute autre société désignée par cette dernière, au prix de 30 € HT/m² en plus du prix du bornage, soit 4 800 € HT,
- PRECISE que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

06 JUL. 2023

Le Président,

Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le
De la publication le

06 JUL. 2023

06 JUL. 2023

Pour le Maire
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale